



RÈGLES COMMERCIALES

Susceptibles d'être modifiées par Sage conformément
aux Conditions Générales.

Applicables pour les solutions :

- Auto-entrepreneurs et Start-up
- Très petites entreprises, associations, artisans
et commerçants
- Petites entreprises des secteurs du négoce,
des services et de la mécanique automobile
- Petites et moyennes entreprises du bâtiment
- Petites et moyennes entreprises



SOMMAIRE

1	Informations générales.....	3
1.1	Règles générales.....	3
1.2	Les Produits Sage.....	3
1.3	Compatibilité des Produits.....	4
2	Modes de commercialisation proposés.....	4
3	Règles d'évolution.....	5
3.1	Evolution au sein du Produit ou dans la même gamme de produit : Génération i7/ Sage 100cloud/ SMDE/PE/Ciel (hors changement de Prestataires).....	6
3.2	Migration au sein du Produit ou dans la même gamme de produit : Génération i7, SMDE, PE, Ciel (hors changement de Prestataires).....	8
3.3	Migration au sein ou vers la gamme de produit Sage 100cloud Paie (hors changement de Prestataires).....	10
3.4	Migration au sein ou vers la gamme de produit Sage 100cloud (hors Paie et hors changement de Prestataires).....	11
3.5	Changement de mode de commercialisation à iso configuration produit (même référence).....	12
3.6	Changement de mode de commercialisation avec migration du produit.....	12
4	Règles générales applicables aux contrats de Maintenance et d'Assistance.....	13
4.1	Descriptif des formules de Maintenance et d'Assistance.....	13
4.2	Date de démarrage des contrats.....	15
4.3	Résiliation.....	15
4.4	Règle de changement de prestataire de maintenance.....	15
4.5	Interruption du contrat de maintenance (DUA, DSU, SaaS) et réabonnement.....	15
4.6	Frais d'activation et de rétablissement.....	15
4.7	Frais de transfert des droits d'utilisation des Produits Sage.....	16
4.8	Mode de facturation.....	16
5	Détail des options, services connectés, prestations techniques et formations.....	16
5.1	Options.....	16
5.2	Services connectés.....	17

Définition des termes utilisés dans le présent document

Produit modulaire : progiciel pouvant être vendu de façon autonome.

Produits cœur de gamme : produits Modulaires de Comptabilité, Gestion Commerciale et Paie.

Produit périphérique : progiciel complémentaire aux Produits cœur de gamme, pouvant fonctionner indépendamment. Par exemple, il n'est pas nécessaire d'être détenteur d'un Progiciel de comptabilité Sage pour s'équiper d'un Progiciel de gestion de trésorerie Sage.

Business Management Solutions (ou BMS) : regroupement de plusieurs Produits Cœur de gamme intégrés dans une seule offre, autrement appelé ERP (Enterprise Resource Planning).

Module ou Option : produit ou service supplémentaire ne pouvant pas fonctionner sans le Produit auquel il est associé.

Service connecté : service en ligne auquel le Client peut souscrire de manière optionnelle pour un usage associé au Progiciel.

E-service : service connecté permettant de télétransmettre des flux déclaratifs ou métier, ne pouvant pas fonctionner sans le Produit auquel il est associé.

EDI : Echange de données informatisées

Formule d'assistance : regroupement de services d'accompagnement, proposé en complément d'un Produit, pouvant être vendu de façon autonome ou de manière obligatoire.

Génération i7 : ensemble des Produits de la gamme i7.

Configuration : pour un Progiciel donné, droits d'utilisation maximum concédés au Client, calculé selon l'offre selon un nombre d'utilisateurs, et/ou un nombre de postes, et/ou un nombre de sociétés SIREN ou un nombre de salariés.

Pack fonctionnel : regroupement des fonctionnalités d'un Produit. Chaque Progiciel pouvant être proposé avec différents packs fonctionnels. Par exemple : Base, Pack et Pack+ pour la gamme Sage 100.

Base de données : base de données utilisée dans les Progiciels Sage. Selon les Produits, la technologie utilisée est Microsoft® SQL Server® (dont édition Express) ou C-Base pour Windows.

Evolution fonctionnelle : évolution au sein d'un Progiciel donné permettant aux Utilisateurs d'accéder à des fonctionnalités nouvelles.

Evolution technologique : évolution au sein d'un Progiciel donné permettant aux Utilisateurs de travailler sur une base de données Microsoft® SQL Server® (y compris édition Express).

Migration : changement de référence produit

Référence d'offre : code correspondant à un produit logiciel et à sa configuration (exemple : SKCLO011 pour Sage 100cloud Compta Standard)

DEL (Droit d'Entrée Logiciel) : redevance de licence facturée lors de la commande initiale au Client.

DUA (Droit d'Utilisation et d'Assistance) : droits annuels permettant d'utiliser le Progiciel et de bénéficier des services de Maintenance et de Support associés.

DSU (Droit de Souscription à l'Usage) : mode de commercialisation du Progiciel intégrant les droits d'utilisation et l'accès aux services associés.

SaaS (Software as a Service) : mode de commercialisation du Progiciel dans lequel celui-ci est installé sur des serveurs distants et non sur les machines de l'entreprise qui l'utilise.

Solution arrêtée : produits dont la date d'arrêt de maintenance a été annoncée et/ou non commercialisés.

TPD (Tarif Public de Destination) : en cas d'évolution, il s'agit du prix public hors remises et promotions de la nouvelle solution acquise par le Client.

Utilisateur : personne physique qui utilise un Progiciel ou un service fourni par Sage.

Client : personne morale ou physique qui a commandé un Produit et/ou un service à Sage, ou pour le compte de qui un Produit et/ou un service a été commandé à Sage.

Prestataire de maintenance : se dit de l'entreprise qui effectue la Maintenance des Progiciels Sage à destination des Clients finaux. Ces prestations peuvent être réalisées par Sage ou par un Partenaire agréé Sage.

Clients API : clients détenteurs d'un Progiciel de la gamme API

Clients Ciel : clients détenteurs d'un Progiciel de la gamme Ciel

Clients PME : clients détenteurs d'un Progiciel des gammes Sage 30, 100 ou Paie&RH

1 Informations générales

1.1 Règles générales

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients.

Les références horaires s'entendent selon des heures de la France métropolitaine, quel que soit la localisation des Progiciels ou des Utilisateurs.

1.2 Les Produits Sage

Le présent document présente l'ensemble des produits Sage à l'exception des Progiciels à destination des Experts Comptables et des grandes entreprises.

Les Produits cœurs de gamme sont les Progiciels :

Les lignes 100 et 30 (Sage Comptabilité, Sage Gestion Commerciale), Sage Gestion de Production, Sage Paie 30, Sage Paie & RH, Sage Force de Vente, Sage Service Client, Sage Production Expert (Comptabilité, Paie, Dashboard), Sage Acquisition (Progiciel Scanbank et Scanfact), Sage Conseil (Progiciel Business Plan, Rendez-Vous Comptes Annuels, Tableau de Bord, Budget, Transmission TPE, Transmission PME, Approche Patrimoine, Expertise patrimoniale et Fiscalité), Ciel Gestion, Ciel Comptabilité, Ciel Paye, Ciel Associations, Sage 50c Ciel Comptabilité, Sage 50c Ciel Gestion.

Les solutions intégrées ou BMS sont les Progiciels :

Sage Entreprise, Sage Entreprise Industrie, Sage Entreprise Platinum, Sage Suite RH, Sage Multi Devis Entreprise, Suite CF, Suite Industrie, Sage PME, Sage PMI et Sage 50c Ciel BMS.

Les Produits périphériques sont les Progiciels :

Saisie de Caisse Décentralisée (i7), ECF (i7), Trésorerie, Immobilisation, Moyens de Paiement, Analyse Comptable et Financière, Telbics.

Les modules et options : les modules RH (Gestion des carrières, Gestion des prêts, Gestion des temps et Gestion Formation), les objets métiers et ODBC.

Les services connectés se matérialisent au travers des offres :

« Sage e-Facture », des différentes typologies de flux EDI (EDI-TVA, EDI-TDFC, EDI-SOCIAL, EDI-BANCAIRE), Office 365 proposées au sein de nos offres, ainsi que les applications mobiles, etc...), Sage One.

Les modules et options disponibles en fonction des Progiciels :

1.3 Compatibilité des Produits

Vérifiez la documentation Produit pour vous assurer de la bonne compatibilité de vos logiciels. Dans le cas de l'achat de plusieurs logiciels d'une même gamme, il est nécessaire de s'équiper de logiciels reposant sur la même technologie de base de données.

2 Modes de commercialisation proposés

Seules les offres présentées dans le présent document sont en cours de commercialisation.

Plusieurs modes de commercialisation de nos Progiciels sont disponibles.

Mode Licence : concession d'un droit d'utilisation d'un Progiciel, hors services de Maintenance et d'Assistance (donc sans maintenance légale). Une formule de Maintenance et d'Assistance peut être souscrite en complément.

Modes locatifs :

- DEL/DUA : abonnement, incluant l'utilisation pour un an, les mises à jour de l'année et l'accès aux services contenus dans la formule d'assistance choisie pendant un an. Il est reconductible tacitement à date anniversaire. Il est composé d'un DEL, payable à la souscription et d'un DUA, facturé annuellement.
- DSU : abonnement proposé selon les offres avec une durée d'engagement mensuelle, annuelle ou triennal. La souscription inclut la concession du droit d'utilisation du Progiciel, l'accès aux mises à jour sorties durant la période et l'accès aux services contenus dans la formule d'assistance choisie. Ce mode de commercialisation "Tout en Un" permet le lissage et la mensualisation de l'investissement.
- SaaS : DSU pour les Produits hébergés en ligne.

En choisissant un mode locatif (DEL/DUA, DSU ou SaaS), vous profitez d'un Progiciel toujours à jour. Et vous restez bien entendu propriétaire de vos données. Aussi, si vous décidez de ne plus utiliser votre Progiciel, vous pourrez continuer à consulter vos données (sauf dans le cas des offres Ciel où l'accès n'est plus possible sans abonnement), vous ne pourrez cependant plus les mettre à jour.

Les modes de commercialisation par gamme de Progiciels sont les suivants :

Licence	DEL/DUA	DSU sans engagement	DSU avec engagement de 12 mois et +	SaaS
Gamme Enseignement Gamme Millésime Gamme Evolution <i>Gamme Intégrale*</i> Ciel Bâtiment/ Ciel Associations Evolution	Offre <i>Sage API*</i> Offre Génération i7 (API/ Batigest /30 et 100* / Paie R&H) Sage 50cloud Sage 100cloud (Comptabilité, Gestion Commerciale, Paie,...) Sage Multi Devis Entreprise	Offre Ciel (Comptabilité/Gestion, Paye et Associations) Offre <i>Sage API*</i> et Sage Génération i7 API Offre Génération i7 (<i>Sage 30/100*</i>).	Offre Ciel (Comptabilité/Gestion, Paye et Associations) Offre <i>Sage API*</i> et Sage Génération i7 API Sage Multi Devis Entreprise, Offre Génération i7 (Batigest / 30 et 100*, Paie 30 et Paie R&H), Sage 50cloud Sage 100cloud	Offres Online (100cloud et Paie) Sage Business Cloud Paie
*Offres non disponibles en vente New Business				

3 Règles d'évolution

Toute migration n'est possible que vers une offre actuellement en cours de commercialisation et présente au catalogue Sage au jour de la Commande.

Les remises en cas d'évolution ne sont applicables qu'après 12 mois d'ancienneté pour l'ensemble des offres, la date de la commande initiale du Progiciel faisant foi. Les remises ne concernent que la licence et le DEL, le cas échéant, le DUA est exclu.

En cas d'évolution du Progiciel, le tarif des services associés de Maintenance et d'Assistance (DUA, formule d'assistance...) évolue en conséquence.

Dans le cas où la solution cible serait à un prix inférieur à la solution initiale, aucun remboursement ou avoir ne sera effectué sur les sommes déjà facturées ou en déduction des factures à venir. **C'est pourquoi, nous vous conseillons de réaliser ces changements à date d'anniversaire de contrat et de nous soumettre toute demande de modification au minimum 2 mois avant cette date.**

Si vous souhaitez néanmoins effectuer un changement en cours de contrat, la date de fin de contrat reste inchangée, un prorata est appliqué (sauf sur les licences et le DEL). **Il n'est pas possible de changer de durée d'engagement pendant toute la durée du contrat en cours.** A la date d'anniversaire, le nouveau tarif appliqué est celui de la configuration en cours, possiblement majoré conformément à nos conditions générales applicables <https://www.sage.com/fr-fr/informations-legales/conditions-generales/>

3.1 Evolution au sein du Produit ou dans la même gamme de produit : Génération i7/ Sage 100cloud/ SMDE/PE/Ciel (hors changement de Prestataires)

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients. Pour les clients Non Abonnés Sage facture 100% du contrat de destination.

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Evolution : Ajout de tranche de postes ou de tranche d'utilisateurs ou de Salariés ou de SIREN	<u>Pour la Licence</u> : Facturation de la différence tarifaire des prix public en cours. <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	<u>Pour le DEL</u> : Facturation de la différence tarifaire des prix public en cours. <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Réduction : Tranche d'utilisateurs, ou nombre de postes ou de Salariés ou de SIREN	<u>Pour la Licence</u> : Frais administratifs correspondant à 5% du TPD. <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative.	<u>Pour le DEL</u> : Frais administratifs correspondant à 5% du TPD. <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative.	Pas d'avoir ou de remboursement sur le contrat en cours. Nouveau tarif appliqué au renouvellement.	Pas d'avoir ou de remboursement sur le contrat en cours. Nouveau tarif appliqué au renouvellement.
Evolution vers une formule d'assistance supérieure	Facturation de la différence tarifaire du prix public en cours au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	Facturation de la différence tarifaire du prix public en cours au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	Facturation de la différence tarifaire du prix public en cours au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	Non applicable
Evolution vers une formule d'assistance inférieure	Pas d'avoir ou de remboursement. Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Pas d'avoir ou de remboursement. Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Pas d'avoir ou de remboursement. Nouveau tarif appliqué au renouvellement	Non applicable

¹ Pour les NAB : Facturation de 100% du contrat de destination

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Gestion des rétrogradations pour des offres en double tranche (Paie et ECF)				
Cas 1 : Réduction du nombre de poste/user et du nombre de Salariés/Siren	<u>Pour la Licence</u> : Facturation de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	<u>Pour le DEL</u> : Frais administratifs correspondant à 5% du TPD. <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	Pas d'avoir ou de remboursement sur le contrat en cours. Nouveau tarif appliqué au renouvellement.	Pas d'avoir ou de remboursement sur le contrat en cours. Nouveau tarif appliqué au renouvellement.
Cas 2 : Ajout de poste/user et réduction du nombre de salariés/Siren	<u>Pour la Licence</u> : Facturation de 100% du TPD du poste supplémentaire. Puis facturation de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD. <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	<u>Pour le DEL</u> : Facturation de 100% du TPD du poste supplémentaire. Puis facturation de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD. <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.
Cas 3 : Réduction du nombre de poste/user et ajout du nombre de Salariés/Siren	<u>Pour la Licence</u> : Facturation de la différence tarifaire des tranches sal/siren sur la base de la tranche de poste réduite (prix public). Puis facturation de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD. <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative	<u>Pour le DEL</u> : Facturation de la différence tarifaire des tranches sal/siren sur la base de la tranche de poste réduite (prix public). Puis facturation de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement. En cas de différence négative	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.	Facturation de la différence tarifaire entre la configuration de départ et celle d'arrivée (tarif en vigueur) au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement en cas de différence négative.
Dans les 3 cas, lorsqu'il y a une migration ou évolution vers un niveau fonctionnel et/ou technologique supérieur, la règle de migration s'appliquera en 1 ^{er} sur la base du nombre de poste/user et de salariés/Siren de la configuration de départ puis les règles ci-dessus s'appliqueront selon le cas.				

3.2 Migration au sein du Produit ou dans la même gamme de produit : Génération i7, SMDE, PE, Ciel (hors changement de Prestataires)

Tous les prix s'entendent hors remises Partenaires et hors remises clients. Pour les clients Non Abonnés Sage facture 100% du contrat de destination.

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Migration vers un niveau supérieur sans changement du nombre de postes/utilisateurs/réseau				
Migration : Fonctionnelle ou Technologique (Évolution simple)	<u>Pour la Licence</u> : 45% du TPD <u>Pour la formule d'Assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	<u>Pour le DEL</u> : 45% du TPD <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration : Fonctionnelle et Technologique (Évolution double)	<u>Pour la Licence</u> : 60% du TPD <u>Pour la formule d'Assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	<u>Pour le DEL</u> : 60% du TPD <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client et au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration vers un niveau supérieur avec ajout du nombre de postes/utilisateurs/réseau /ou salariés ou Siren				
Migration : Fonctionnel et/ou Technologique	<u>Pour la Licence</u> : selon le type d'évolution, 45% ou 60% du TPD à iso périmètre réseau/poste/user et options. Le poste supplémentaire ou la différence de tranche sont facturés à 100% du Tarif Public. <u>Pour la formule d'Assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	<u>Pour le DEL</u> : selon le type d'évolution, 45% ou 60% du TPD à iso périmètre réseau/poste/user et options. Le poste supplémentaire ou la différence de tranche sont facturés à 100% du Tarif Public. <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat.
Migration vers un niveau supérieur avec réduction du nombre de postes/ utilisateurs/réseau et/ou salariés ou Siren				
Migration : Fonctionnel et/ou Technologique	<u>Pour la Licence</u> : selon le type d'évolution, 45 % ou 60 % du TPD à iso périmètre réseau/poste/tranche ² en parc (y compris sur les options). Puis application de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD. Dans le cas où la tranche d'origine était illimitée, alors pas d'application des frais. <u>Pour la formule d'assistance</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative	<u>Pour le DEL</u> : selon le type d'évolution, 45 % ou 60 % du TPD à iso périmètre réseau/poste/tranche en parc (y compris sur les options). Puis application de frais administratifs correspondant à 5 % du TPD. Dans le cas où la tranche d'origine était illimitée, alors pas d'application des frais <u>Pour le DUA</u> : Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative	Facturation de la différence tarifaire entre le TPD et le prix payé* par le Client au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat Pas d'avoir ou de remboursement, en cas de différence négative

² Il existe des exceptions lorsque l'offre de destination n'a pas le même découpage réseau /utilisateurs /réseau et/ou salariés ou Siren que l'offre de départ, traitement au cas par cas.

Mode de commercialisation du Produit initial	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Migration de plusieurs produits modulaires vers une solution intégrée	<p><u>Pour la Licence</u> : reprise automatique du niveau fonctionnel le plus élevé. Si le niveau fonctionnel est le même c'est le plus grand nombre de postes parmi les produits d'origine. Puis facturation de 45% ou 60% du TPD selon l'évolution. Le poste supplémentaire est facturé à 100% du TPD</p> <p><u>Pour la formule d'assistance</u> : Le contrat repart avec une nouvelle date de début, sur la nouvelle durée d'engagement déduction faite de ce qui a déjà été payé sur les contrats en cours au prorata de la date d'évolution.</p>	<p><u>Pour le DEL</u> : reprise automatique du niveau fonctionnel le plus élevé. Si le niveau fonctionnel est le même c'est le plus grand nombre de postes parmi les produits d'origine. Puis facturation de 45% ou 60% du TPD selon l'évolution. Le poste supplémentaire est facturé à 100% du TPD</p> <p><u>Pour le DUA</u> : Le contrat repart avec une nouvelle date de début, sur la nouvelle durée d'engagement déduction faite de ce qui a déjà été payé sur les contrats en cours au prorata de la date d'évolution.</p>	Le contrat repart avec une nouvelle date de début, sur la nouvelle durée d'engagement déduction faite de ce qui a déjà été payé sur le contrat en cours.	Le contrat repart avec une nouvelle date de début, sur la nouvelle durée d'engagement déduction faite de ce qui a déjà été payé sur le contrat en cours.
Migration d'un modulaire vers une solution intégrée	La migration suit les règles de migration fonctionnelle et/ou technologique			
	Une évolution fonctionnelle peut induire une évolution technologique et inversement. Dans ce cas, le cas d'évolution à prendre en considération est une évolution double (fonctionnelle ET technologique).			
	Migration vers un niveau fonctionnel et/ou technologique inférieur Non Autorisé du fait du risque élevé de pertes de données			

3.3 Migration au sein ou vers la gamme de produit Sage 100cloud Paie (hors changement de Prestataires)

Dans le cadre d'une migration d'un produit Sage Paie & RH v21 ou Génération i7 vers un produit de la gamme Sage 100cloud Paie, les équivalences de version sont définies dans le tableau ci-dessous y compris pour les options détenues en parc. Ces règles sont valables pour les clients abonnés et non abonnés.

Tableau des migrations à iso configuration :

Produit initial	Evolution vers
Sage Paie Initiale	Sage 100cloud Paie Essentials → 15% du TPD (soit 85% de remise sur le DEL de migration)
Sage Paie & RH v21 ou i7 Cbase (Base, Pack, Pack+)	Sage 100cloud Paie Standard → 30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
SagePaie & RH SQL Express v21 ou i7 (Pack, Pack+)	Sage 100cloud Paie Standard → 30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage Paie & RH SQL Server® v21 ou i7 (Pack, Pack+)	Sage 100cloud Paie Premium → 30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage Suite RH i7	Sage 100cloud Suite RH → 15% du TPD (soit 85% de remise sur le DEL de migration)

Tableau des migrations de produit :

Produit Initial vers produit de destination de la gamme 100cloud	% Tarifs Public de Destination à iso périmètre réseau/poste/utilisateur/salariés/Siren
Offres Paie Ciel, PE et Sage 30 vers Sage 100cloud Paie Essentials	15% du TPD (soit 85% de remise sur le DEL de migration)
Offres Paie Ciel, PE et Sage 30 vers Sage 100cloud Paie Standard / Premium	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Offres Paie Ciel, PE et Sage 30 vers Sage 100cloud Suite RH	100% du TPD
Sage Paie v21- i7 Cbase/SQL Express vers Standard / Premium/ SRH	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage Paie v21 – i7 SQL Server vers Premium / SRH Premium	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage 100cloud Paie Essentials vers Standard / Premium / SRH	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage 100cloud Paie Standard vers Premium et SRH	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage 100cloud Paie Premium vers BMS Premium	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Sage 100cloud SRH Standard vers SRH Premium	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)

NB :

- Le réajustement des postes/ tranche salariés à la baisse sera facturé cf §3.3
- Ajout d'option/user au tarif catalogue

3.4 Migration au sein ou vers la gamme de produit Sage 100cloud (hors Paie et hors changement de Prestataires)

Dans le cadre d'une migration d'un produit Sage 30 ou 100 v16 ou Génération i7 vers un produit de la gamme Sage 100cloud, les équivalences de version sont définies dans le tableau ci-dessous y compris pour les options détenues en parc. Ces règles sont valables pour les clients abonnés et non abonnés.

Tableau des migrations à iso configuration :

Produit initial	Evolution vers
Sage 30	Sage 100cloud Essentials
Sage 100 i7 ou v16 Cbase (Base, Pack, Pack+)	Sage 100cloud Standard
Sage 100 i7 ou v16 SQL Express (Pack, Pack+)	Sage 100cloud Standard
Sage 100 i7 ou v16 SQL Server (Pack, Pack+)	Sage 100cloud Premium
Sage 100 i7 ou v16 BMS / BMS Industrie	Sage 100cloud BMS / BMS Industrie

Les clients équipés de Sage 30 Comptabilité pourront évoluer vers une offre packagée Sage 100cloud Compta, Immobilisations et Moyens de paiement incluant les logiciels Sage 100cloud Comptabilité et Moyens de Paiement Essentials et Immobilisations Standard à 15% du TPD (soit 85% de remise sur le DEL). Cette offre n'est pas disponible pour les nouveaux clients.

Tableau des migrations de produit :

Produit Initial vers produit de destination de la gamme 100cloud	% Tarifs Public de Destination à iso périmètre réseau/poste/utilisateur/salariés/Siren
Offres Ciel et PE vers Sage 100cloud Essentials	15% du TPD (soit 85% de remise sur le DEL de migration)
Offres Ciel et PE vers Sage 100cloud Standard / Premium	30% du TPD (soit 70% de remise sur le DEL de migration)
Offres Ciel et PE vers Sage 100cloud BMS	100% du TPD
Sage 30 Génération i7 ou v16 Cbase vers Essentials/ Standard / Premium/ BMS	DEL gratuit
Sage 100 Génération i7 ou v16 Cbase/SQL Express vers Standard / Premium/ BMS	DEL gratuit
Sage 100 Génération i7 ou v16 SQL Server vers Premium / BMS Premium	DEL gratuit
Sage 100cloud Essentials vers Standard / Premium / BMS	DEL gratuit
Sage 100cloud Standard vers Premium et BMS	DEL gratuit
Sage 100cloud Premium vers BMS Premium	DEL gratuit
Sage 100cloud BMS Standard vers BMS Premium	DEL gratuit

NB :

- Migration de plusieurs produits modulaires vers une solution intégrée cf §3.3
- Ajout d'option/user au tarif catalogue
- En DEL/DUA, il ne sera pas possible de décocher les options lors de la migration, il faudra attendre le réabonnement pour pouvoir rétrograder ses options en respectant le délai de prévenance de 2 mois.

3.5 Changement de mode de commercialisation à iso configuration produit (même référence)

Les changements de mode de commercialisation ne sont possibles que vers les modes commercialisés aux nouveaux clients à la date de souscription.

De \ Vers	Licence	DEL/DUA	DSU	SaaS
Licence	Non autorisé			
DEL/DUA	Pour le DEL, application des règles d'évolution. Remise de 100% du DEL si changement pour le même Produit à iso-configuration. Pour le DUA, facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.		Cas de vente non autorisé.	
DSU	10% de remise ³ sur le prix public non proratisé puis facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.			Facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.
SaaS	Cas de vente qui n'existe pas		Cas de vente qui n'existe pas	

3.6 Changement de mode de commercialisation avec migration du produit

Ce sont les règles de migrations produit qui s'appliquent selon le mode de commercialisation de destination cf. §3

Pour les changements de mode de commercialisation avec migration produit de Licence/DEL vers SaaS / DSU :

- 10% de remise sur le prix public non proratisé puis facturation de la différence tarifaire au prorata du temps restant jusqu'à échéance du contrat. En cas de différence négative, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué.

³ La remise ne concerne que la gamme Sage 100cloud, remise valable uniquement la 1^{ère} année

4 Règles générales applicables aux contrats de Maintenance et d'Assistance

4.1 Descriptif des formules de Maintenance et d'Assistance

Les formules suivantes sont commercialisées. Pour la compatibilité avec les Progiciels, se référer aux tarifs associés. Le détail des services est décrit ci-dessous.

Pour les clients Sage 100cloud, l'acquisition d'un Progiciel supplémentaire n'est possible qu'avec une formule de maintenance et d'assistance équivalente ou supérieure.

Par exemple, un client équipé d'un Progiciel Sage 100cloud Comptabilité avec une formule Assistance & Télémaintenance, pourra souscrire un Progiciel Sage 100cloud Gestion Commerciale avec une formule Assistance & Telemaintenance ou Serenity.

	Formule Simply	Formule Classic	Formule Assistance & Télémaintenance	Formule Serenity
Mises à jour	•	•	•	•
30 jours d'assistance téléphonique la 1 ^{ère} année, à compter de l'activation du Progiciel	•			
Accès à la base de connaissance	•	•	•	•
Assistance téléphonique illimitée		•	•	•
Diagnostic technique des dysfonctionnements de base de données		•	•	•
Réparation des dysfonctionnements de base de données			•	•
Télémaintenance			•	•
Appels prioritaires			•	•
Abonnement à un magazine spécialisé			•	•
Remise de 15% sur les formations			•	
Remise de 30% sur les formations				•
Accès illimité à des modules e-learning de formation				•
	En complément de certains Produits			
Installation à distance des mises à jour				• ⁴
Sage DSN Easy				•
Ciel Données Mobiles	•	•		•
Ciel Liaison Bancaire	Disponible en option	Disponible en option		•
Pré-imprimés pour bulletin de Paie				•
Aide en ligne sur Office 365	•	•		•
Assistance aux fonctionnalités Sage 50c intégrée à Office 365	•			•

⁴ Uniquement pour les clients détenteur d'une solution de la gamme API
Règles commerciales Novembre 2018

Mise à jour :

Elles peuvent intégrer, selon les cas :

- la correction des Anomalies sous forme de patches, transmis par Sage,
- les modifications rendues nécessaires par l'évolution des textes législatifs ou réglementaires applicables aux fonctions traitées par le Progiciel, sauf si ces modifications nécessitent une modification substantielle du Progiciel qui fera alors l'objet de notification par Sage au Client,
- l'apport d'améliorations des fonctions existantes.

L'installation de ces mises à jour reste de la responsabilité du Client et doit être réalisée par un personnel techniquement qualifié. Ces Prestations peuvent être commandées à Sage.

La nécessité de réaliser une mise à jour est décidée unilatéralement par Sage.

Base de connaissance :

Accès aux Foires aux Questions disponibles sur le site www.ciel.com ou www.sage.fr/ selon le Progiciel.

Assistance téléphonique :

Elle comprend un accès illimité (pendant les horaires d'ouverture du service) à une assistance téléphonique fournie exclusivement pour les dysfonctionnements reproductibles des Progiciels utilisés conformément à leur documentation et aux préconisations indiquées par Sage. Nos services sont joignables de 9h à 18h du lundi au jeudi et de 9h à 17h le vendredi, sauf les jours fériés. Les horaires peuvent être aménagés durant les congés d'été et également pendant les périodes de campagne fiscale et sociale. Dans ce cas, les nouvelles heures sont communiquées sur le serveur vocal.

Dans le cadre de la formule Simply, l'accès est ouvert pendant 30 jours consécutifs à compter du référencement du Progiciel, l'année suivant la commande initiale du Produit uniquement.

Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Télémaintenance :

Prise en main à distance du Progiciel pour faciliter l'assistance aux Clients. Le service de télémaintenance sera déclenché à l'initiative de Sage, à l'appréciation du technicien, pour des interventions relevant uniquement du périmètre de l'assistance téléphonique. Il ne couvre en aucun cas la formation de l'utilisateur, les paramétrages effectués dans le cadre d'un accompagnement à distance donnant lieu à une facturation, la réparation et transfert de fichiers, l'installation de l'application, ou les actions faisant l'objet d'une prestation complémentaire. Prise en main réalisable uniquement sur un environnement (version du système d'exploitation) encore maintenu par son éditeur, compatible et respectant les prérequis techniques fournis par Sage sur demande. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Appels prioritaires :

Lors de son appel à l'assistance téléphonique Sage, le Client passera en priorité sur la ligne correspondante à son Produit. Si plusieurs Clients prioritaires appellent au même moment, et que tous les techniciens-conseil sont déjà en ligne, les appels seront pris dans l'ordre de leur arrivée.

Les Clients ayant souscrit les services d'Assistance et de Maintenance auprès d'un partenaire Sage doivent se référer aux conditions qu'il aura pu négocier avec ledit partenaire.

Diagnostic et réparation de base de données :

Prestation effectuée par Sage pour repérer un dysfonctionnement technique en cas de fichier endommagé. Dans le cadre de la formule Classic, seul le diagnostic est réalisé, la réparation est une prestation payante. Dans le cadre du traitement classique, le délai de prise en charge est estimé à 10 jours ouvrés maximum, une fois le dossier complet réceptionné. Un service Express est proposé de manière payante qui garantit une prise en charge dans les 24 heures. Il est conseillé au Client avant tout envoi à Sage du fichier endommagé, d'effectuer et de conserver les sauvegardes nécessaires, Sage ne pouvant être déclarée responsable de la destruction ou de la détérioration de fichiers, programmes ou autres éléments, composant le système du Client bénéficiant de la prestation de réparation de fichiers. Sage garantit l'entière confidentialité des informations contenues dans les fichiers. Sage s'engage à détruire, dans un délai raisonnable, les fichiers du Client. Sauf avis contraire des services de Sage, il est recommandé au Client de cesser toute saisie, pendant la durée du traitement sur les fichiers. En effet, tout travail effectué pendant cette période sera perdu lors de la restauration des fichiers réparés. Les prestations de transfert de données d'une version à une autre ne sont pas incluses dans ce service.

Pour les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance, la demande doit être transmise à Sage par l'intermédiaire de ce dernier.

Remise sur les formations :

Pour les Clients ayant souscrit à la formule Serenity, 30% de réduction sur les formations sur site ou à distance proposées par Sage, hors frais de déplacement et non cumulable avec toute autre offre en cours. Les formations traitant de sujets liés à l'actualité légale ne sont pas éligibles à ces remises

Réservé aux Clients ayant souscrit leur formule directement auprès de Sage. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions en vigueur fournies par ce dernier.

Pour les Clients ayant un Progiciel de la gamme API et une formule d'assistance Serenity :

Installation à distance des mises à jour : sont concernées les mises à jour. Le Client devra prendre rendez-vous par un appel à l'assistance. La prestation sera alors effectuée sur proposition horaire de Sage en heure ouvrable sous le contrôle de l'Utilisateur. A ce titre l'utilisateur devra :

- Mettre à disposition de Sage un environnement conforme aux prérequis techniques transmis au Client lors de la prise de rendez-vous,
- Disposer d'une connexion Internet Haut Débit de 1 Mo minimum, disponible sur chaque poste,
- S'assurer d'avoir mis en œuvre les moyens de sauvegarde nécessaires avant l'intervention de Sage,
- Dans le cas d'une installation « réseau », donner à Sage les droits d'accès administrateur.

Réservé aux Clients ayant souscrit leur formule directement auprès de Sage. Les Clients ayant souscrit auprès d'un prestataire de maintenance doivent se référer aux conditions qui ont été négociées entre lui et ce dernier.

Pour les Clients ayant un Progiciel Paie des gammes Sages 30 ou 100 et une formule d'assistance Serenity :

Sage DSN Easy : outil de suivi et de pilotage avancé du déclaratif dans Sage DS.

Pour les Clients ayant un Progiciel Paie de la gamme Ciel et une formule d'assistance Serenity :

Pré-imprimés pour bulletin de Paie : envoi chaque mois d'un bloc pré-imprimé de 20 bulletins de paie vierges à l'adresse de facturation du Client. Possibilité d'acheter un carton de 20 blocs (400 fiches) pour 75 € (frais d'envoi en sus). 55 € le carton supplémentaire.

Pour les Clients ayant un Progiciel Sage 50c Ciel :

Les clients bénéficient avec leur Progiciel de l'accès à une aide en ligne sur Office 365, fournie par Microsoft. Aucune réponse ne pourra être fournie sur Office 365 lors d'un appel à l'assistance Sage.

Pour les clients ayant un Progiciel Sage 50c Ciel et une formule d'assistance Classic ou Serenity :

Un accompagnement sera proposé par téléphone sur les fonctionnalités du Progiciel intégré avec Office 365.

4.2 Date de démarrage des contrats.

Les contrats prennent effet au jour à laquelle la commande est enregistrée chez Sage.

Exceptionnellement, pour les nouveaux Clients en DEL-DUA, la première période contractuelle peut être décalée de deux mois sur demande du Client ou du Partenaire Sage concerné.

4.3 Résiliation

Le Client doit faire parvenir sa demande au plus tard 60 jours avant la date de reconduction de la période contractuelle en cours (avant le quinze (15) du mois en cours pour les Offres Sans Engagement) à l'adresse resiliationClients@sage.com ou pour les prestataires de maintenance Sage, sur la boutique en ligne <https://store.sage.fr> en précisant son numéro de Client Sage ainsi que l'intitulé des contrats concernés et leur date d'échéance.

Les produits Sage 50cloud Ciel et Ciel Accounting sont éligibles à la modalité de résiliation à 30 jours. Le Client aura la possibilité de résilier sa souscription selon les modalités suivantes :

- (i) si Sage réceptionne la demande de résiliation du Client au plus tard un (1) jour avant la date anniversaire mensuelle de la date de souscription au Progiciel éligible, la résiliation prendra effet (1) mois suivant ladite date anniversaire mensuelle susvisée ; où
- (ii) si Sage réceptionne la demande de résiliation du Client à compter ou postérieurement à la date anniversaire mensuelle de la date de souscription au Progiciel éligible, la résiliation prendra effet un mois suivant la prochaine date anniversaire mensuelle.

Exemple : Le Client souscrit au Progiciel le 15 octobre. La date anniversaire mensuelle de sa souscription au Progiciel éligible sera donc les 15 de chaque mois. En décembre, le Client souhaite résilier. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage jusqu'au 14 décembre, la résiliation interviendra le 15 janvier. Dans l'hypothèse où la demande de résiliation du Client est réceptionnée par Sage à compter du 15 décembre, la résiliation interviendra le 15 février.

4.4 Règle de changement de prestataire de maintenance

Vous souhaitez changer de partenaire agréé ou confier la maintenance de vos Progiciels à Sage ? **Nous vous conseillons de réaliser ce changement à date d'anniversaire de contrat et de nous soumettre toute demande de modification au minimum 2 mois avant cette date.**

Si vous désirez néanmoins effectuer ce changement sans attendre la fin de la période contractuelle en cours, aucun avoir ou remboursement ne sera effectué sur votre contrat en cours ou déjà facturé pour la période à venir. Pour les Clients en mode Licence, une nouvelle formule d'assistance pourra être souscrite. Pour les Clients en mode DEL/DUA, le DUA sera facturé, à compter de la date de souscription avec le nouveau prestataire. Pour les Clients en mode DSU/SaaS, le contrat repart pour la nouvelle durée d'engagement à compter de la date de souscription avec le nouveau prestataire.

Dans le cas où le Client souhaite faire évoluer son Produit conjointement au changement de partenaire, les règles d'évolution s'appliquent sur le DEL uniquement. Le DUA doit être facturé à 100% avec une nouvelle date d'anniversaire.

Nota Bene :

- Une copie du courrier de résiliation envoyé par le Client à son ancien prestataire doit être transmise à Sage.
- Dans le cas où le nouveau prestataire ne détient aucun contrat de Maintenance et d'Assistance en cours avec le Client, le devis ne pourra être réalisé directement depuis la boutique Partenaires en ligne. Le prestataire doit se rapprocher de son Ingénieur Commercial Sage pour que celui-ci réalise le devis.

4.5 Interruption du contrat de maintenance (DUA, DSU, SaaS) et réabonnement

Dans le cas où le Client souhaite interrompre son abonnement, il perd son droit d'utilisation à la date anniversaire de son contrat. Pour les Clients détenteur d'un logiciel OnPremise, les données restent accessibles en consultation, mais les modifications ne sont plus possibles. Une reconduction sans frais est possible jusqu'à 60 jours après cette date. Pour les Clients détenteur d'une offre Ciel en DSU ou SaaS, les données sont consultables pendant un délai de 60 jours uniquement. Nous recommandons aux clients de réaliser un export pdf de leurs données pour conservation et consultation ultérieure.

4.6 Frais d'activation et de rétablissement

Les frais d'activation correspondent aux coûts facturés au Client souhaitant souscrire à une formule d'assistance sur une licence sur laquelle il n'a jamais été abonné.

Les frais de rétablissement correspondent aux frais facturés au Client souhaitant souscrire à une formule d'assistance pour un Progiciel antérieurement abonné, hors contexte de réabonnement.

Les frais d'activation ou rétablissement sont facturés en sus de la formule d'assistance selon le barème ci-dessous :

- De 2 semaines à 6 mois après la date d'acquisition de la licence non abonnée ou après la date d'échéance du dernier contrat actif quel que soit le mode de commercialisation

- Frais supplémentaires correspondant à 50% du tarif public en vigueur de la formule d'assistance pour le Progiciel concerné
- De 6 à 12 mois après la date d'acquisition de la licence non abonnée
 - Frais correspondant à 75% du tarif public en vigueur de la formule d'assistance
- Plus de 12 mois après la date d'acquisition de la licence non abonnée
 - Frais correspondant à 100% du tarif public en vigueur de la formule d'assistance

Il n'y a pas de frais d'activation pour les Clients en mode Licence non abonnés lors d'un passage en DSU ou en DEL/DUA.

4.7 Frais de transfert des droits d'utilisation des Produits Sage

Quelles que soient les Conditions Générales d'Utilisation des Progiciels Sage applicables aux Clients, celles-ci stipulent que les licences concédées aux titulaires des licences de produits de Sage ne sont pas cessibles.

Toutefois, Sage se réserve le droit d'autoriser, à titre exceptionnel pour des cas présentant des caractéristiques très spécifiques, un transfert des droits d'utilisation. L'étude du dossier est réalisée par le service compétent de Sage et en cas d'acceptation, cette procédure donne lieu à la facturation de frais de transfert représentant 30% du DEL ou de la Licence du Produit plein concerné à iso configuration. Pour les Clients en DSU ou SaaS, facturation au prorata du temps restant entre la date du transfert et la date de fin du contrat.

4.8 Mode de facturation

Le mode de règlement proposé par défaut est le prélèvement à réception de facture.

Les offres en DSU ou SaaS avec un engagement de 12 mois et plus peuvent être réglées par prélèvement en 12 fois sur la 1^{ère} année d'engagement.

Le paiement par chèque ou virement est accepté, sauf pour les offres en DSU avec engagement d'un mois pour lesquelles le prélèvement mensuel est obligatoire.

Le règlement par Carte Bancaire est possible, pour les paiements comptant uniquement, sur la boutique en ligne <http://www.ciel.com/> ou transmis via un lien Internet dans les autres cas.

Le changement de mode de facturation est possible à date anniversaire, sous réserve d'effectuer la demande au Service Clients Sage, avec un préavis de 2 mois (sauf offres en DSU avec engagement d'un mois).

5 Détail des options, services connectés, prestations techniques et formations

5.1 Options

Option ODBC i7 (Clients PME) :

Ce service permet d'accéder en lecture et écriture aux bases de données des Progiciels Sage 30 et 100 Comptabilité, Gestion commerciale, Immobilisations, Moyens de paiement/Trésorerie et en lecture seule à la base de Sage Paie et RH Cbase. Elle permet la réalisation de développements spécifiques intégrés avec les Progiciels Sage concernés. Cette option suit le même mode de commercialisation que le produit auquel elle se rattache et est à tacite reconduction. Elle nécessite une clé propre. L'acquisition du SDK ODBC est obligatoire par l'entreprise qui réalise les développements. Il est possible de l'acquérir en mode DEL/DUA. **La Maintenance et l'Assistance ne sont pas assurées par Sage sur les développements effectués via ODBC sur les Progiciels Sage concernés.** L'Assistance pourra répondre aux questions techniques, pour les partenaires agréés s'ils ont souscrit à la formule d'assistance (DUA) en complément du SDK ODBC. Si la question requiert réalisation d'une étude ou d'une prestation technique, le partenaire pourra souscrire une Prestation à Distance, facturée à l'acte pour les plus courantes ou à la demi-journée pour les plus complexes.

Objets Métiers (Clients Sage 30 et 100 Comptabilité et Gestion commerciale i7) :

Ce service permet d'accéder en lecture et écriture aux bases de données des Progiciels Sage 30 et 100 Comptabilité et Gestion commerciale. Il permet la publication de processus permettant de simplifier le développement d'applications externes. Cette option est incluse dans la formule d'assistance des produits compatibles. Sur demande, le SDK Objets Métier peut être fourni gratuitement à l'entreprise qui réalise les développements pour le compte du client détenteur de la licence du Progiciel. **La Maintenance et l'Assistance ne sont pas assurées par Sage sur les développements effectués via les Objets Métiers sur les Progiciels Sage concernés.** Dans le cas d'Objets Métiers, l'assistance pourra répondre aux questions techniques, pour les partenaires s'ils ont souscrit à la formule d'assistance (DUA) en complément du SDK d'Objets Métiers. Si la question requiert réalisation d'une étude ou d'une prestation technique, le partenaire pourra souscrire une Prestation à Distance, facturée à l'acte pour les plus courantes ou à la demi-journée pour les plus complexes.

5.2 Services connectés

	Ciel et Sage 50c Ciel			API			Sage 30, 100 et Paie &RH		
	Simply	Classic	Serenity	Simply	Classic	Serenity	Classic	Assistance et Télémaintenance	Serenity
Télédéclaration de la liasse fiscale	Non disponible	<u>Flux EDI TDFC</u> : Inclus pour 3 SIRET. Ciel Bilan payant 144€/an.	<u>Flux EDI TDFC</u> : Inclus pour 11 SIRET. SIRET supplémentaire payant : 10€/SIRET. Ciel Bilan inclus.	<u>Flux EDI TDFC</u> : flux illimités			<u>Flux EDI TDFC</u> : Identique au maximum de la tranche de SIREN du produit détenu		
Télédéclaration de la TVA	Non disponible	<u>Flux EDI TVA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : Illimités pour 2 SIRET. SIRET sup. payant : 15€/an Pour Sage 50c Standard : Illimités pour 3 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois.	<u>Flux EDI TVA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : Illimités pour 5 SIRET. SIRET sup. payant : 15€/an. Dans Sage 50c Standard : Illimités pour 3 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois. Dans Sage 50c Premium : Illimités pour 10 SIRET. SIRET sup. payant : 5€/mois.	<u>Flux EDI TVA</u> : flux illimités			15 Flux EDI TVA	50 Flux EDI TVA	
Télépaiements	Non disponible	<u>Télépaiements SEPA</u> Dans les Progiciels Ciel compatibles : 5 Flux/mois en option à 78€/an Dans Sage 50c Standard : 10€/mois/SIRET.	<u>Télépaiements SEPA</u> : Dans les Progiciels Ciel compatibles : 5 Flux/mois inclus Dans Sage 50c Standard et Premium : 10€/mois/SIRET.	Non disponible			<u>Télépaiements inclus</u> dans les offres Sage 100 et Sage 100cloud Moyens de paiement		<u>Télépaiements inclus</u> uniquement dans l'offre Sage 100cloud MDP
Flux sociaux (hors DSN)	Non disponible	<u>Flux EDI social (DADSU) et AED</u> illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an.	<u>Flux EDI social (DADSU) et AED</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 5 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an.	<u>Flux EDI</u> sociaux illimités			<u>Flux EDI social</u> : 50 flux en plus du maximum de la tranche salariée du produit détenu (ex : 150 flux pour la tranche 1-100 salariés). Facturation supplémentaire au flux en cas de dépassement.		<u>Flux EDI sociaux</u> illimités
Paie	Non disponible	<u>Flux EDI DSN</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an. Export fichier DSN inclus	<u>Flux EDI DSN</u> : illimités pour : Paye Millésime 1 SIRET Paye Evolution 2 SIRET Paye Intégrale 3 SIRET. Le SIRET sup. payant : 36€/an. Export fichier DSN inclus				<u>Flux EDI sociaux</u> illimités		
Flux de liaison bancaire	Ciel Liaison Bancaire en option à 60€/an. Inclus dans Sage 50c.		Ciel Liaison Bancaire inclus.	Flux EDI Bancaire illimité.			Flux EDI Bancaire illimité.		
Mobilité	Ciel Données Mobiles avec 2 sauvegardes en ligne incluses – accès Ciel Expert-Comptable inclus.			Sage Online Access			Sage Reports et Sage Customer View en option Sage étendue et Sage Online Access disponibles uniquement avec Sage 100cloud		

Ciel Données Mobiles (Clients Ciel uniquement pour les Progiciels de Comptabilité, Gestion Commerciale, Auto entrepreneur et Association) :

Ce service vous permet d'accéder en toute sécurité à vos données depuis n'importe quel ordinateur équipé d'une connexion Internet et de votre logiciel 24h/24 et 7j/7. Sage héberge, sauvegarde et restaure automatiquement toutes vos données sur ses serveurs sécurisés. Vous pouvez restaurer les données d'un dossier à tout moment à partir de la dernière sauvegarde effectuée en quelques clics. 2 sauvegardes sont incluses dans votre formule d'Assistance. Ce service est soumis à l'acceptation des Conditions générales applicables au Service au moment de son utilisation.

Ciel Liaison Bancaire (Clients Ciel) :

Ce service vous permet de Synchroniser votre relevé de banque dans votre logiciel de compta en un seul clic (tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, ...). D'effectuer votre rapprochement bancaire automatiquement. Et de générer directement votre journal de banque en compta. Disponible uniquement sur les offres en Droit de Souscription à l'usage. En option payante pour 5€HT/mois en complément de votre formule d'assistance ou inclus dans la formule Serenity. Outil de gestion en ligne des comptes bancaires réservé à l'usage personnel de chaque Utilisateur. Il permet à l'Utilisateur de visualiser, sur l'application sécurisée, l'ensemble des comptes bancaires qu'il détient dans différentes banques ainsi que les opérations enregistrées sur ces comptes. Ce service est soumis à l'acceptation des Conditions générales applicables au Service au moment de son utilisation.

Ciel directDéclaration TVA (Clients Ciel) :

Ce service vous permet d'envoyer simplement vos télédéclarations de TVA directement depuis votre logiciel. Service inclus pour 5 SIRET différents dans votre formule d'Assistance.

Sage eFacture :

Ce service vous permet de réaliser le traitement dématérialisé de vos factures sous un format électronique au moyen d'une connexion au Portail Sage eFacture. Ce service d'émission et / ou de réception de factures intègre la mise en œuvre des obligations relatives aux traitements qui contribuent à assurer l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures et permettant un suivi collaboratif du Cycle de Facturation. Les services suivants sont proposés :

- Sage eFacture Client : service dédié à l'émission des Factures Electroniques issues d'un Progiciel Sage Compatible permettant l'émission de factures Clients, et le suivi collaboratif de leur traitement lors du Cycle de Facturation au travers du Portail Sage eFacture. Ce service intègre la fonctionnalité de traitement de Double Electronique des factures imprimées et transmises en papier par le Client par ses propres moyens ;

- Sage eFacture Courrier : cette option permet de prendre en charge l'ensemble des factures du Client, et d'imprimer, d'affranchir et de transmettre par voie postale les Factures Papier en archivant les Doubles Electroniques de Factures Papier ;

- Sage eFacture Fournisseur : cette option permet au Client de profiter d'un service dédié à la réception et l'archivage électronique des Factures Electroniques, au suivi collaboratif de leur traitement lors du Cycle de Facturation au travers du Portail Sage eFacture, et de leur présentation au Progiciel Sage Compatible pour intégration automatisée ou assistée. Pour l'Adhérent, il permet la simple mise à disposition gratuite des factures sur le Portail du service Sage eFacture.

Ciel Accès Expert-Comptable (Clients Ciel) :

Ce service vous permet d'inviter votre Expert-Comptable à accéder à votre comptabilité en toute sécurité. Il pourra ainsi consulter, modifier, valider vos saisies comptables à tout moment et en tout lieu. Passez d'une relation ponctuelle à une collaboration temps réel pour développer ensemble votre productivité.

Office 365 : Sage Contact est le connecteur permettant de créer lien fonctionnel entre Sage 100cloud et MS Office 365 Business Premium ou Entreprise. Ce connecteur permet aux utilisateurs de la messagerie de Microsoft de disposer d'informations de gestion en temps réel